



Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du jeudi 10 février 2022 à 20h00 à la halle polyvalente de Courtemaître

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°3 du jeudi 27 janvier 2022 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménages.

Personnes présentes ne disposant pas du droit de vote : Néant

Invités presse : Néant

Invités : Néant

Excusés : Mmes SE, MB et HL, MM. CB, MC

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : YR et PA

Les 27 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2021
2. Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2022 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes
3. Discuter et voter un crédit de 35'000 francs destiné à financer la rénovation des locaux de l'administration communale, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider
4. Discuter et voter un crédit de 155'000 francs destiné à financer la réfection des tronçons de routes communales suivants : La Voirande à Montignez et les Champs-Montants à Courtemaître, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider
5. Discuter et voter le budget 2022 et les taxes y relatives
6. Discuter et voter la demande de naturalisation ordinaire de Mme Wery, Héléa Patrick Kathy
7. Divers

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 - Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 octobre 2021

Aucune modification n'étant demandée ni au secrétariat communal ni ce soir, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - Discuter et voter le prix des parcelles communales pour l'année 2022 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes

Le président prend la parole. L'entrée en matière n'est pas contestée. Il donne la parole à M. le maire Thierry Crétin.

M. Le maire Thierry Crétin prend la parole. Il explique que depuis quelques mois est observée une recrudescence de demande pour des terrains à bâtir en Basse-Allaine. Des privés, des promoteurs ou investisseurs voudraient tout acheter. Le conseil communal reste prudent par rapport à ces pratiques et souhaite réserver ces parcelles à des personnes privées avec lesquelles nous pouvons faire connaissance, connaître leurs intentions au niveau de leur implantation au sein de la commune. Nos prix sont avantageux et si nous comparons l'évolution de l'Ajoie, il nous a semblé opportun de revoir nos prix à la hausse. Buix et Courtemaîche sont actuellement à 65 francs/m². Le conseil communal propose de les augmenter à 85 francs/m². Pour Montignez, le prix actuel se situe à 60 francs/m², nous proposons de monter à 80 francs/m². La différence provient du fait que Montignez n'est pas desservie par une gare, ce qui peut expliquer la petite différence. Par exemple, les terrains à Alle ou Courgenay se vendent à plus de 200 francs/m² de façon courante. Nous devons également investir pour terminer la viabilisation dans la zone qui reste à Buix. Des terrains sont à acheter dans le cadre de la mise en place du plan de zone de la Basse-Fin. Il nous paraît donc opportun que les terrains que nous possédons nous permettent de faire une réserve pour la suite.

Le président remercie M. le maire et nous informe qu'il a oublié de faire voter l'entrée en matière. Elle est acceptée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : objet accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 3 - Discuter et voter un crédit de 35'000 francs destiné à financer la rénovation des locaux de l'administration communale, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider

L'entrée en matière est acceptée sans modification.

Le président donne à nouveau la parole au maire.

Thierry Crétin explique que le but est de procéder par étape dans ce bâtiment communal afin de répartir les coûts, éventuellement ce montant sera investi en fonds propres puisque la commune possède quelques liquidités. Cela fait 30 ans que ce bâtiment a été rénové et nous avons estimé que vu l'état nous pouvions sérieusement entrevoir cette rénovation. Nous souhaitons plus de modernité. Les rideaux se décrochent, les locaux sont jaunis par la cigarette de l'époque.

La question a été posée pourquoi rien ne se fait à l'école de Buix ? Ce thème est différent. La première étape était déjà la remise en ordre l'occupation de ce bâtiment, ce qui a été fait. Ceux qui étaient présent lors de l'assemblée communale qui présentait l'étude sur les bâtiments, savent que nous sommes dans une dynamique d'un centre scolaire à Buix qui pourrait se développer avec des investissements beaucoup plus importants. Il nous a donc semblé plus logique de procéder à des rénovations plus sobres pour ensuite continuer dans l'étude de la modernisation de ce bâtiment. Cela dépendra aussi des possibilités financières qui vous avaient été présentée et des discussions qui sont en cours sur un éventuel élargissement du cercle scolaire. Thierry Crétin explique les devis affichés et les travaux à

effectuer. La réalisation s'organisera avec le concours de l'administration afin que cela amène un minimum de dérangement ou de disfonctionnement pour les citoyens et l'administration. C'est une carte de visite de notre commune qui aujourd'hui doit être revue. Il remercie les citoyens.

La discussion est ouverte. Il n'y a pas de questions.

L'assemblée passe au vote : objet accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 4 - Discuter et voter un crédit de 155'000 francs destiné à financer la réfection des tronçons de routes communales suivants : La Voirande à Montignez et les Champs-Montants à Courtemaîche, à couvrir par voie d'emprunt, éventuellement par fonds propres, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt et le consolider

L'entrée en matière est acceptée sans modification.

Le président donne la parole, dans un premier temps à M. le maire Thierry Crétin et ensuite à Daniel Fleury, conseiller communal.

Thierry Crétin a demandé aux voyers ainsi qu'au responsable du dicastère de faire le tour de l'ensemble des routes communales de Basse-Allaine afin de catégoriser les situations d'urgence, de moyenne urgence et de confort. Ceci sera présenté vraisemblablement à l'assemblée des comptes afin que nous soyons transparents concernant les besoins sur les 3 villages concernant la réfection de ces routes et toujours en fonction de nos moyens financiers.

Daniel Fleury prend la parole. Il nous explique les différents travaux prévus. Concernant la Voirande à Montignez. Les 80 premiers mètres de la route seront réhaussés afin de permettre une évacuation de l'eau de pluie. Le revêtement sera refait complément. Nous avons un budget de 75'000 francs pour ce tronçon-là. Y a-t-il des questions ?? Pas de question.

Pour Courtemaîche, nous parlons de la route des Champs Montants, direction « Gros Jules ». Nous allons refaire le revêtement depuis la route principale et une partie du coffre jusqu'au pont CFF. Le budget est de 80'000 francs pour ce tronçon-ci. Y a-t-il des questions ??

Monsieur DV demande des informations concernant la zone inondable sur cette route. Quelque chose est prévu pour éviter que cela ne se reproduise, de rehausser la route ? Daniel Fleury répond que nous n'avons pas prévu cela. D'autres questions ? Daniel Faivre demande quand est-ce que cela sera terminé. Daniel Fleury répond que nous devrions être prêts pour printemps été, mais au plus tard cet été. Il s'agit de voir également avec la disponibilité des entreprises et les conditions météo. D'autres questions : non.

La parole n'est plus demandée.

L'assemblée passe au vote : objet accepté à majorité évidente sans opposition.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter le budget 2022 et les taxes y relatives

Un exposé introductif de M. le maire sera présenté puis l'entrée en matière sera votée. Ensuite, Mme Michèle Cerf, receveuse, présentera ce budget.

Thierry Crétin prend la parole. A la suite de l'établissement de notre plan financier que nous avons présenté lors de notre dernière assemblée. Ce plan a donc été préparé pour les 5 prochaines années.

Nous devons rester prudents dans les investissements afin de ne pas nous endetter de façon majeure. Nous cherchons un équilibre du budget, qui cette année, est présenté avec un bénéfice de 250 francs. Il s'agit d'un budget équilibré grâce au services communaux (eau, épuration, déchets...), sinon notre budget de fonctionnement présenterait un déficit de 135'000 francs.

Le budget n'est présenté que maintenant, car nous avons terminé le dossier du PAL (plan d'aménagement local) à fin octobre et beaucoup d'autres dossiers. Le service des communes nous a donné son accord de passer le budget ce jour. Ce dernier a été passé au peigne fin afin de vous le présenter au plus juste. Le maire remercie Mme Cerf et Mme Vuillaume pour le travail accompli durant les fêtes avec le soutien de votre serviteur. Tous les comptes de fonctionnement ont été passés en détail avec un regard sur les dépenses des 3 à 5 dernières années. Des sources d'économies ont été trouvées. Il faut continuer à faire très attention.

Concernant l'engagement d'un responsable de la voirie, pour l'instant, la décision a été prise de n'engager personne. Thierry Crétin à lui-même repris l'organisation de la voirie en juillet dernier et a introduit une sorte de phase de test où la voirie a dû se prendre en main sous la houlette de Damien Bélet à satisfaction du conseil communal. M. Florent Durieux, résident de chez Pinos, qui donne également satisfaction dans son poste à 20% pour la fauche et l'entretien. Le conseil communal a décidé de poursuivre cette phase test jusqu'aux vacances d'été en s'appuyant sur des compétences de sous-traitants lorsque c'est nécessaire. Il y a toujours des périodes où il y a plus ou moins à faire, et c'est à ce moment-là que nous trouvons ces solutions de sous-traitance, notamment au niveau des chemins forestiers. Nous essayons de rattraper le retard accumulé les dernières années et continuer d'améliorer la situation.

Une étude a également été menée sur la conciergerie des bâtiments. Mme Ghislaine Genier prendra sa retraite en novembre prochain. Mme Danielle Vauclair, que nous remercions ce soir pour ses 30 ans d'ancienneté et de fidélité prendra sa retraite en 2025. Cette étude sera établie pour savoir combien de temps il faut consacrer à ces bâtiments. Une discussion a également été ouverte avec la commune de Boncourt dans un cadre de collaboration. Le but n'est pas de collaborer pour la voirie, mais pour la conciergerie des bâtiments. Le conseil communal a déjà retrouvé les autorités de Boncourt et nous allons poursuivre les discussions pour savoir qui pourrait mener l'équipe de conciergerie des bâtiments de Basse-Allaine. Cette étude n'est pas terminée, en attendant Damien Bélet assure l'intérim, mais nous devons trouver une bonne solution en engagement par exemple quelqu'un à 20%. Ceci est encore sur la table du conseil.

Raison pour laquelle le conseil communal n'a pas souhaité rajouter un poste de plus. Nous allons essayer comme prévu avec le soutien de nos sous-traitants. Les agriculteurs collaborent également avec nous en intégrant la commission des chemins, éventuellement d'autres commissions, et on pourra ensuite leur donner des missions qu'ils pourront exécuter eux-mêmes et leur permettre un revenu supplémentaire. Thierry Crétin ne manquera pas d'informer les citoyens du degré de satisfaction lors de l'assemblée des comptes. A ce jour, il est satisfait par le travail des voyers, de leur investissement, du programme et des heures passées dans les activités demandées. Damien Bélet suit une formation de responsable pour la STEP avec un brevet à la clé. Daniel Garcia continue, à satisfaction, de se former dans son domaine dans le but de pouvoir lui offrir un poste à 100 % surtout au niveau de la déchetterie.

Des économies continuent d'être recherchées également au sein de l'administration, dès la retraite de Mme Marlyse Bapst courant 2023. La digitalisation est de plus en plus présente et amènera automatiquement une réduction des postes administratifs. Le but du conseil communal est de conserver les emplois existants, afin d'assurer la réalisation du travail.

Le projet de la traversée de Montignez concernant la rénovation de la route principale, trottoirs etc. reste en attente. Tout est prêt, cela paraîtra prochainement dans le Journal Officiel. Cependant, pour des raisons budgétaires, le canton n'a pas programmé sa participation à ces travaux. Cela n'est pas raisonnable, pour la commune, d'avancer 500 ou 600'000 francs sans savoir si le canton suivra. Le dossier reste en attente. C'est un projet à 1,3 mio de francs, il vaut mieux attendre que le canton le prévoie dans son programme d'investissement.

Concernant la halle des fêtes, la cuisine doit être rénovée. Le crédit ne sera pas voté ce soir. Il vous sera présenté en mars ou avril lors d'une prochaine assemblée. Mme Claudia Villard présentera la feuille de route ce soir, dans les divers. La commune voulait être au clair avec la somme à investir. Rénover toute la halle n'aurait pas été possible, il a fallu segmenter. On continue de chercher des solutions au niveau des économies énergétiques.

Le président demande le vote de l'entrée en matière. Elle est acceptée.

M. Crétin souhaite ajouter un commentaire concernant les dépenses à caractère social qui continuent à soutenir nos aînés, nos nouveau-nés, nos citoyens méritants. Nous contribuons également aux animations pour la commune par les groupes d'animation, pour les fêtes de village. Un soutien va également aux jeunes, au niveau de la gymn, du skater-hockey, de la fanfare et du foot. Également au niveau des voyages scolaires, camps de ski, etc. et un financement est également prévu pour la piscine et les transports scolaires. Le tout à hauteur de Fr. 33'400.--.

Le président remercie le maire. Pas de questions. La parole est donnée à Mme Michèle Cerf pour la présentation du budget 2022. Elle donne simplement les modifications par rapport au budget 2021.

point 0 à 5 → pas de questions

point 6 → DV pose une question sur l'entretien des chemins communaux et ruraux. Cela lui semble bizarre car il trouve qu'il y a pas mal de dégâts. Daniel Fleury répond à sa question en rappelant que depuis deux ans nous reprenons tout ; il y a beaucoup à faire, pas nécessaire de mettre 2'000 francs sur une rénovation de chemin pour 2 ans, et ensuite devoir recommencer. Autant attendre, mettre le prix et tout refaire d'un coup de A à Z. Thierry Crétin rappelle qu'il s'agit de montants calculés par rapport aux dernières années, mais c'est de la sous-traitance. Cela ne veut pas dire que nous ferons moins de travaux. Ce qui est effectué par les employés de la voirie est compris dans leur salaire. Nous avons simplement repris les budgets de ces 5 dernières années, ce que nous avons réellement dépensé en sous-traitance et nous avons fait une moyenne, d'où ces 4'000 francs-

D'autres questions ? non

Point 7 à 9 → pas de question.

Le total des charges diminue de 3'621 francs et le total des produits diminue de 181'237 francs. Cette diminution vient principalement du fonds de péréquation financière.

Michèle Cerf nous indique la récapitulation. total des charges représente 4'647'631 francs et les produits 4'647'881 francs d'où un résultat bénéficiaire de 250 francs. Ce bénéfice comprend donc le résultat des financements spéciaux (services communaux) qui se soldent par un excédent de recettes de 133'215 francs. Si on déduit cet excédent de recettes, le compte de résultat se solderait par une perte effective de 132'965 francs.

Monsieur JLF, ne comprend pas la différence entre ces deux montants. Michèle Cerf explique que le résultat des services communaux montre un bénéfice de 133'215 francs, si nous neutralisons ce montant, nous aurions une perte de 132'965 francs. Le compte de résultat englobe le résultat des services communaux. Avant avec le plan comptable MCH1, les services communaux étaient équilibrés, ils n'influençaient pas le résultat. Maintenant, nous pouvons préciser que le bénéfice vient des services communaux.

Ce budget a été calculé avec une quotité d'impôts à 2,35 % et la nouvelle taxe sur la gestion des eaux de surface (RGES), selon le règlement adopté par l'assemblée communale du 28 octobre dernier, qui sera calculée sur la valeur officielle à raison de 0,3 ‰. Toutes les autres taxes demeurent inchangées, soit la taxe immobilière 1,2 ‰ de la valeur officielle, la taxe cadastrale 0,2 ‰ sur la valeur officielle, la taxe des chiens 40 francs/chien, la taxe pour l'élimination des déchets 160 francs/ménage + TVA à 7,7 %, prix du m³ d'eau 2 fr. 75/m³ + TVA 2,5 %, taxe du compteur d'eau 50 francs/compteur + TVA 2,5 %, taxe de raccordement à l'eau potable 70 francs + TVA 2,5 %, taxe des eaux usées 1 fr. 50/m³ + TVA 7,7 % et taxe fédérale sur les eaux usées 9 francs/personne + TVA 7,7 %.

Par rapport à la nouvelle taxe sur la gestion des eaux de surface, Monsieur Pierre Clavel complète les informations. Cette taxe va servir à l'entretien des bords des rivières et les mesures de lutte contre les crues. La commune possède un ancien fonds sur les digues qu'elle pourra utiliser pour alimenter ce nouveau fonds. Le canton a fixé un minimum de 30'000 francs pour ce fonds, on ne pourra pas descendre en-dessous. L'entretien des berges, d'après le projet qui a été effectué, va coûter environ 2000 francs/an. Le reste disponible pourra être utilisé pour contribuer pour la mesure de lutte contre les crues de la Vallatte et de l'Allaine à Buix.

Ce règlement constitue également une nouvelle commission, qu'il va falloir mettre en place ces prochains temps. Nous espérons trouver un agriculteur de Buix et un de Courtemaîche, possédant des terres au bords de ces berges, un habitant de la zone inondable de Buix en amont du pont de la gare et un habitant de la vallée de la Vallatte.

Thierry Crétin prend la parole pour compléter les infos de M. Pierre Clavel. L'été passé lors des crues, nous avons évité les gros problèmes, pas comme le village d'Alle. L'ECA a demandé que des mesures soient prises afin d'éviter à nouveau ce genre d'incidents. Si rien n'est entrepris, ils ne prendront plus en charges les dégâts. Nous souhaitons anticiper et organiser en créant cette taxe et ce sous-groupe de travail afin de récolter des fonds, des subventions et sensibiliser les citoyens à l'entretien sur ces berges. Nous avons déjà fait ce que nous devons dans le cadre des travaux de la voirie ainsi qu'avec nos sous-traitants.

JLF demande si la contribution est bien les 9 francs/habitant/année ? Thierry Crétin répond que non, ce sont les 0,3 ‰ de la VO. Henri Erard explique qu'il ne faut pas mélanger la taxe sur la gestion de surface avec cette taxe d'épuration de 9 francs qui est destinée aux micropolluants et qui est une taxe au niveau fédéral. Cela fait en tous cas 5 ans qu'elle existe.

Thierry Crétin explique que nous allons encore devoir voter un nouveau règlement sur les eaux de surfaces qui est encore en cours d'élaboration. Ce règlement amènera les communes à de nouvelles obligations, raison pour laquelle nous gardons des bénéfices dans le service de l'eau afin de pouvoir assumer ce qui nous sera demandé dans les années à venir. La commune connaît les dépenses ou les exigences qui arriveront prochainement.

La discussion continue.

DV indique qu'à Buix vers le pont il y a souvent des problèmes, il faut curer régulièrement et il a vu que ça s'était bien rempli dernièrement, il nous remercie de surveiller ce coin-là. Henri Erard confirme que cela fait très longtemps que le niveau de l'eau n'avait été aussi haut. En amont du pont, le lit est passablement obstrué.

La discussion continue. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

Le président demande si quelqu'un s'oppose au vote du budget, de la quotité et des taxes en une fois. Personne ne le conteste.

L'assemblée passe au vote : l'objet est accepté à majorité évidente sans opposition.

Ndlr : budget et taxes y relatives disponible sur notre site internet

* * * * *

Point 6 - Discuter et voter la demande de naturalisation ordinaire de Mme Wery, Héléa Patrick Kathy

Henri Erard prend la parole en excusant Mme Wery pour des raisons privées. Avec son accord, le point est reporté à une prochaine assemblée communale. Il va de soi que c'est plus judicieux, lors d'une naturalisation, que la personne concernée soit présente.

Le président demande si tout le monde est d'accord pour reporter ce point. Oui.

* * * * *

Point 7 - Divers

Le président indique que quatre membres du conseil communal vont successivement prendre la parole afin d'expliquer un certain nombre de choses.

La parole est donnée à Claudia Villard concernant la rénovation de la cuisine de la halle des fêtes de Courtemaîche. Le permis a été octroyé par le canton le 4 janvier 2022. Nous avons donc planifié les travaux entre la démolition, la reconstruction et le réaménagement de cette cuisine.

Lors d'une prochaine assemblée extraordinaire, en mars ou avril, le projet concret sera présenté. Le début des travaux est prévu entre avril et mai 2022. Ces travaux seront terminés, si tout va bien, entre fin juillet et mi-août.

La discussion est ouverte. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

Mme Villard continue en nous donnant des infos concernant la cabane canadienne de Courtemaîche. Quelques travaux ont été effectués ces derniers jours. Une piste pour l'accès au bûcher a été réalisée et l'arrivée d'eau qui était au milieu de la forêt a été déplacé à côté de la cabane vers les nouveaux WC. Elle remercie vivement nos voyers qui ont très bien effectué ces travaux.

La discussion est ouverte. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

Pierre Clavel prend la parole. Concernant le SEBA (Syndicat des eaux usées de Basse-Allaine) regroupant les communes de Courchavon, Boncourt et Basse-Allaine est représenté par 3 personnes, Monsieur Jean-Michel Erard et votre serviteur. Nous cherchons une troisième personne suite à la démission d'un membre, pour venir compléter le comité à raison de 4 fois par année. Nous ferons une information dans un prochain tout ménage, mais l'appel est lancé.

Angéline Ruchti prend la parole. Les défibrillateurs sont installés dans les 3 communes. Une invitation arrivera prochainement par tout ménage pour une séance d'information d'environ 1h30 avec Rea Jura afin d'informer la population du fonctionnement de ces défibrillateurs. Bien faire la différence entre

l'information générale, qui est une première étape, et la deuxième étape qui touche les personnes intéressées à suivre la formation. A ce moment-là et pour ces demandes, la commune pourra la mettre en place.

La discussion est ouverte. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas.

Thierry Créatin prend la parole pour quelques informations générales. La commission des chemins a été renforcée par des agriculteurs des 3 villages pour l'élaboration du budget et du plan d'intervention pour les forêts avec la participation du garde forestier et de la voirie. En ce qui concerne les chemins vicinaux et les bandes pour les agriculteurs, également en collaboration avec eux. Nous continuons d'optimiser cela et de façon suivie et régulière.

Prochainement une réunion aura lieu avec les conseils des 3 paroisses. Un groupe de travail a été constitué de deux représentants de chaque paroisse ainsi que des représentants de l'administration communale, à savoir, la secrétaire communale Céline Meusy, Natascha Bottinelli et votre serviteur, afin d'harmoniser les indemnités de la commune versées aux paroisses. Ces indemnités se basent sur des actes de classification qui datent des années 1880. La commune n'a aucunement l'intention de remettre en question ces actes de classification mais souhaite simplement harmoniser cela afin que chaque paroisse touche un montant forfaitaire qui soit identique.

Qui dit harmonisation, dit traitement des cimetières identique. La commune a du retard sur la gestion des concessions. Courtemaîche est en bonne voie de finition, ensuite Buix sera remis à jour. Montignez ne paye pas de concessions. Il est vrai que le règlement prévoit de payer dans les 3 cimetières. Celui de Montignez sera organisé de la même façon que les deux autres et les concessions seront également payantes. Le groupe de travail va également étudier la possibilité de créer un jardin des souvenirs, étant donné que de plus en plus de gens souhaitent se faire incinérer et que malheureusement nous ne possédons actuellement pas de telles infrastructures dans nos cimetières. Les citoyens se demandent quelques fois, que font les paroisses avec les impôts paroissiaux. La question sera également abordée dans ce groupe de travail afin de trouver de bonnes solutions d'explications de synergie. Nous souhaitons travailler ensemble pour que la commune et les paroisses soient sur la même longueur d'ondes.

Concernant l'équilibre financier de la commune il faut également trouver des solutions. Une des pistes était de faire des économies et une autre consistait à augmenter la population. Nous avons accepté le plan de zone récemment. Il reste des terrains à bâtir en zones constructibles qui ne sont pas sur le marché. Le conseil communal a décidé le principe d'organiser une séance d'information pour les propriétaires de ces terrains privés afin de leur expliquer quelles sont les nouvelles règles à respecter dans le cadre des constructions. Également quelles sont les possibilités en fonction du nouveau règlement sur les constructions. Si ces propriétaires n'ont pas de projets, la commune souhaiterait les mettre en contact avec d'éventuels acheteurs. Il faut savoir qu'avec la nouvelle loi qui est prévue, la commune pourrait se réserver le droit d'acheter un terrain qui ne serait pas construit dans un certain délai. Un terrain à bâtir aujourd'hui DOIT être construit. Nous allons informer les citoyens de façon sereine avec que les citoyens soient au courant des nouvelles règles.

En ce qui concerne les écopoints, la volonté de la commune est toujours de les centraliser. Nous sommes actuellement en discussion avec une entreprise afin de trouver une solution adéquate.

La discussion est ouverte. Y a-t-il des questions ?

DV. Monsieur le maire a parlé de priorité par rapport à la réfection de certaines routes ? Au niveau de la rue des Traversains à Buix ? A l'époque, une discussion avait été ouverte. Avec le gel de ces dernières années, la route se dégrade de plus en plus. Est-ce que la réfection de cette rue est prévue un délai plus ou moins court ?

Thierry Créatin rappelle que nous allons établir une cartographie des premières urgences, deuxièmes urgences ou de confort. Il sera établi dans quel catégorie se trouve cette route et nous prévoirons des travaux en fonction de cela. Au début de la législature, le conseil communal s'était effectivement penché sur ce dossier car il y avait de nombreuses fuites d'eau. Cela s'est un peu calmé depuis et la priorité n'était plus de mise. Cela ne veut pas dire que c'est oublié. L'idée est d'investir 150'000 francs/année, si les finances nous le permettent, dans la réfection des routes communales dans l'ordre des priorités.

Y a-t-il des questions ?

DF. Est-ce que les moloks sont à présent posés dans les 3 communes ? Thierry Créatin répond que pour Buix et Montignez tout est en ordre. Pour Courtemaîche, un permis a été déposé mais fait l'objet d'oppositions qui sont en cours de traitement. C'est le SIDP qui demande ce genre de permis de construire, c'est donc lui qui gère cela. Le conseil communal a décidé d'aller au bout de la procédure mais comprend les craintes des citoyens qui au bout du compte se sont atténuées dans les villages qui possèdent des moloks. Le conseil communal a donc décidé de maintenir la demande de permis à l'endroit prévu. Il est vrai que le conseil voudrait trouver une autre solution, si besoin.

Y a-t-il des encore des questions ? Ce n'est pas le cas.

Le président clôt l'assemblée à 21h15, remercie les citoyens présents et leur souhaite un bon retour chez eux.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy